



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Novembre 2013**  
**NUMERO SPECIAL N° 63**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

<b>3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE .....</b>	<b>3</b>
<i>Arrêté n°13-230 du 5 novembre 2013 donnant délégat ion de signature à M. LE BESNERAIS, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale dans le cadre des compétences de la commission de surendettement des particuliers en tant que représentant de la préfète</i>	<i>3</i>
<b>DIVERS.....</b>	<b>3</b>
<i>DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES .....</i>	<i>3</i>
<i>Décision du 4 novembre 2013 de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources .....</i>	<i>3</i>

---

**3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE**


---

**Arrêté n°13-230 du 5 novembre 2013 donnant délégation de signature à M. LE BESNERAIS, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale dans le cadre des compétences de la commission de surendettement des particuliers en tant que représentant de la préfète**

Vu le code de procédure pénale ;  
 Vu le code de la consommation ;  
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
 Vu la loi n°95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative, notamment son chapitre II ;  
 Vu le décret n°95-660 du 9 mai 1995 relatif à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers pris en application du titre III du livre III du code de la consommation ;  
 Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
 Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;  
 Vu l'arrêté préfectoral n°13-43 du 15 juillet 2013 portant composition de la commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers et des familles ;  
 Vu le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;  
 Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 relatif à l'organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de la Manche ;  
 Vu l'arrêté préfectoral du 5 août 2013 donnant délégation de signature à M. Frédéric POISSON, directeur départemental de la cohésion sociale ;  
 Vu l'arrêté du 6 septembre 2013 portant nomination de M. Richard LE BESNERAIS en qualité de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale de la Manche à compter du 1er octobre 2013 ;  
 Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,  
**Art. 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Richard LE BESNERAIS, directeur départemental adjoint de la cohésion sociale, à l'effet de signer toutes décisions et documents relevant de la compétence de la commission de surendettement des particuliers.  
**Art. 2 :** L'arrêté préfectoral AL n°13-197 du 5 août 2013 est abrogé.  
**Art. 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental adjoint de la cohésion sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.  
 Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON

---

 ◆  
**DIVERS**


---

**Ddfip - Direction Départementale des Finances Publiques**
***Décision du 4 novembre 2013 de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources***

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
 Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
 Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
 Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
 Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Manche ;  
 Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Alain MIGNON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Manche ;  
 Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 janvier 2010 fixant au 25 janvier 2010 la date d'installation de M. Alain MIGNON dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Manche ;  
**Art. 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

**1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines :**  
 exception faite des actes de gestion RH touchant aux cadres A, des notifications administratives à destination des agents (position, affectation,...) et de tout document Ressources Humaines portant avis du directeur

- M. Joël LEBOUTEILLER, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division «Gestion Ressources Humaines»  
 Service Gestion RH - Conseiller RH - Conseiller Handicap
- Mme Élodie DE GAND, inspecteur des finances publiques
- Mme Stéphanie TRAVERT, contrôleur principal des finances publiques

**2. Pour la Division Budget, logistique, immobilier :**

- M. Emmanuel HAMEL, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division «Budget, Logistique, Immobilier», suivant conditions précisées dans les annexes I et II  
 Service Budget – BOP :
- Mme Maryse MALLERET, inspecteur des finances publiques, suivant conditions précisées dans l'annexe I  
 Service Immobilier - Logistique
- M. Philippe MACÉ, inspecteur des finances publiques, suivant conditions précisées dans l'annexe II  
 Service Téléphonie
- M. Jean PLUT, inspecteur des finances publiques

**3. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service, Formation professionnelle :**

- M. Gilbert TOURGIS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division «Stratégie, Contrôle de Gestion, Qualité de service»  
 Service Stratégie - Contrôle de gestion - Outils de pilotage
- Mme Céline ODDO, inspecteur des finances publiques  
 Service Qualité de service - Comités techniques locaux - Délégations - Notation des cadres
- Mme Annick OSMOND, contrôleur principal des finances publiques  
 Service Formation professionnelle - Concours
- Mme Frédérique CHAPELAIN, contrôleur principal des finances publiques
- Mme Sabine CASTEL, contrôleur des finances publiques

**4. Pour le Chargé de mission PPR :**

- M. Philippe WLASNIAK, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du Chargé de mission PPR

- M. Laurent VILDEY, inspecteur des finances publiques

**5. Pour l'Assistant de prévention :**

- M. Philippe WLASNIAK, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de l'Assistant de prévention
- Mme Emmanuelle DEGLAVE, contrôleur des finances publiques

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Les annexes sont consultables à la DDFIP de la Manche.

Signé : L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques : Alain MIGNON.

